



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 5 décembre 2022

Médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif 66 Isérois à l'honneur

En Isère, l'engagement et le dévouement des bénévoles garantissent la cohésion sociale et enrichissent notre vie démocratique. En participant au bien-vivre dans nos territoires, ces citoyens sont éligibles à la médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (JSEA).

Laurent Prévost, préfet de l'Isère, a remis aujourd'hui ces distinctions à 66 bénévoles méritants. La cérémonie s'est déroulée en présence du médaillé paralympique David Smetanine (natation), parrain de la soirée.

Parmi les personnes mises en avant ce soir, certaines œuvrent dans des associations sportives, d'anciens combattants, humanitaires, scolaires, de sauvegarde du patrimoine, etc.

Instituée par un décret du 18 décembre 2013, la médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif reflète la volonté de l'État de reconnaître la valeur universelle du bénévolat. Cette décoration récompense toutes les personnes qui se sont distinguées honorablement au service :

- de l'éducation physique et des sports ;
- des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives ;
- des centres de vacances et de plein air, des activités de loisirs social et de l'éducation populaire ;
- d'activités associatives au service de l'intérêt général ;
- de toutes les activités se rattachant aux catégories désignées ci-dessus.

Il existe trois échelons de la médaille JSEA, réparties selon des conditions d'ancienneté :

- la médaille de Bronze pour six ans d'ancienneté ;
- la médaille d'Argent pour dix ans d'ancienneté dont quatre ans dans l'échelon Bronze ;
- la médaille d'Or pour quinze ans d'ancienneté dont huit ans dans l'échelon Argent.

Chaque année, ces distinctions sont attribuées lors des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet sur la décision du :

- préfet pour les médailles de Bronze ;
- ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour les médailles d'Argent et d'Or.

Le préfet de l'Isère remet, lors d'une cérémonie officielle, les médailles chaque fin d'année.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr